

Le plan personnalisé de santé : un outil de coordination pour les professionnels

Le plan personnalisé de santé (PPS) mis en place dans le cadre du dispositif Paerpa promeut une démarche collaborative entre le médecin traitant, les professionnels du 1^{er} recours et, si besoin, les professionnels des secteurs médico-social et social.

Le plan personnalisé de santé (PPS) est un plan d'actions pour les personnes âgées de 75 ans et plus identifiées comme à risque par leur médecin traitant. Il nécessite un travail coordonné entre les différents professionnels de proximité : médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, SSIAD, SAAD, etc.

C'est la Coordination clinique de proximité (CCP), constituée d'un médecin traitant et d'au moins un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, masseur-kinésithérapeute,...) et parfois d'autres professionnels issus du secteur médico-social, qui est chargée d'élaborer le plan personnalisé de santé.

Chaque PPS est validé par le médecin traitant. Son rôle est d'identifier les situations à problèmes sur la base d'une évaluation globale de la situation médicale, psychologique et sociale de la personne.

Retours d'expériences

*« Le PPS construit un projet de soins et d'aide commun aux différents professionnels intervenant autour du patient. Pour ma profession, ce nouveau mode travail a changé les pratiques », témoigne **Sylvie Beheregary, masseur-kinésithérapeute à Rabastens-de-Bigorre (Midi-Pyrénées)**. Ce qui a changé ? « Je ne suis plus seule face à la prescription du médecin. Une visite au domicile de la personne âgée est, à chaque fois, programmée avec les professionnels. Ce qui permet de se rendre compte collectivement de la situation de la personne. »*

Autre exemple des bienfaits du dispositif Paerpa : au centre hospitalier (CH) de Brive-Limousin, sur simple sollicitation du médecin traitant, *« deux médecins de l'équipe mobile du CH apportent désormais une expertise gériatrique au domicile ou en EHPAD qui permet d'éclairer le médecin traitant sur la nécessité d'initier un PPS »*, détaille le **Dr Catherine Chaillou du CH de Brive (Corrèze)**.

Cette organisation inédite a également révolutionné le quotidien des médecins généralistes. Le **Dr Philippe Garnier, installé à Descartes (Centre Val de Loire)**, en est le parfait témoin : *« La prise en charge coordonnée pluriprofessionnelle et plurisectorielle portée par le Paerpa a renouvelé mon mode d'exercice et sécurisé mes patients à leur domicile. »*

L'échange, au cœur du dispositif

Les professionnels du premier recours, quels qu'ils soient, sont en effet tenus d'échanger sur leurs interventions et leurs conséquences en terme de prise en charge : *« Le PPS nous conduit à communiquer davantage sur les actions à mettre en place et à s'interroger sur la situation globale de la personne »*, atteste le **Dr Aurélie Misme, de la plateforme gérontologique du Nord Parisien**.

La CTA (coordination territoriale d'appui), plateforme référente, intervient quant à elle en soutien : *« Elle appuie les professionnels, à leur demande, pour les informer sur les offres sanitaires et/ou d'accompagnement existantes sur le territoire »*, explique la praticienne. *« C'est elle, par exemple, qui assure le lien avec les institutionnels ou les services d'aides à domicile. Ce qui me permet aux professionnels de santé libéraux et notamment au médecin généraliste de se recentrer sur sa pratique professionnelle. »*